



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 31 mars 2026 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal située à l'hôtel de ville, sis au 200, route de Fossambault, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 2E3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

### **207, rue de Liverpool (lot 6 570 862)**

Demande de dérogations mineures visant à :

- autoriser l'aménagement d'une aire de chargement et de déchargement en cour avant du bâtiment principal au lieu d'en cour latérale ou arrière, tel qu'exigé au paragraphe 2 de l'article 457 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone I-308;
- autoriser l'installation d'une clôture opaque en cour avant du bâtiment principal pour dissimuler l'aire de chargement, dont la hauteur serait de 3,66 m au lieu d'une hauteur maximale de 1 m en cour avant, tel qu'exigé à l'article 460 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone I-308;
- autoriser l'absence de zone tampon à la limite commune avec la zone du groupe « *Institutionnel, public et communautaire (P)* » dans la section sud-est du terrain, tel qu'exigé à l'article 477 du *Règlement n° 2025-748 de zonage* pour la zone I-308.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 13 mars 2026

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)